VILLE DE PARIS

LOGEMENT SOCIAL à Paris

Votre demande

Préparez vos pièces justificatives

- ❑ Pièces d'identité ou titres de séjour en cours de validité de toutes les personnes majeures à loger
- ❑ Carte vitale pour toutes les personnes majeures à loger
- ❑ Deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes qui vivront dans le logement
- ❑ Justificatifs des ressources du dernier mois de toutes les personnes qui vivront dans le logement (fiches de paie, attestation d'allocation...)
- ❑ Justificatifs du domicile actuel (bail et quittance de loyer récente ou reçus d'hôtel ou attestation d'hébergement...)

Vous avez des enfants

- ❑ Livret de famille
- ❑ Justificatif d'allocations familiales ou de pension alimentaire
- ❑ Document organisant le mode de garde des enfants en cas de séparation ou de divorce

Vous êtes menacé·e d'expulsion

- ❑ Jugement d'expulsion
- ❑ Lettre recommandée ou commandement d'huissier
- ❑ Courrier du préfet autorisant votre expulsion par la police

Vous êtes sans abri

- ❑ Attestation de domiciliation fournie par un organisme habilité

Vous êtes dans une structure d'hébergement depuis plus de 12 mois

- ❑ Attestation d'hébergement fournie par l'établissement (résidence sociale, pension de famille, centre d'hébergement, résidence étudiante...)

Vous êtes victime de violences familiales

- ❑ Récépissé de dépôt de plainte ou de dépôt de main courante

Vous êtes assistant·e maternel·le

- ❑ Agrément de la Protection Maternelle et Infantile

Demander un logement : comment faire ?

Prenez rendez-vous en Point d'Accueil Logement dans une mairie d'arrondissement

> pour vous faire accompagner par une conseillère ou un conseiller.
Uniquement sur rendez-vous, vous pouvez bénéficier d'un échange personnalisé pour compléter le formulaire de demande (CERFA) et vos documents pourront être scannés gratuitement

> pour déposer votre dossier dans la boîte aux lettres sur place (CERFA préalablement téléchargé et rempli, accompagné des justificatifs)

Tous les horaires des Points d'Accueil Logement

Consultez Paris.fr et dans le moteur de recherche indiquez "point d'accueil logement" et le numéro d'arrondissement souhaité

Vous pouvez aussi

Envoyer vos documents

L'instruction de votre demande nécessite que votre **dossier soit complet et que tous les justificatifs soient à jour**. Vous pouvez envoyer les photocopies des documents à :

> **Ville de Paris**
Demande de logement
BP 90068
75622 PARIS CEDEX 13

Remplir le formulaire sur Internet

→ *demande-logement-social.gouv.fr*

COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE DE DEMANDE (CERFA)
et, si vous êtes concerné, le document annexe pour les logements adaptés aux handicaps

SCANNEZ TOUS VOS JUSTIFICATIFS

VOUS RECEVEZ ENSUITE L'ATTESTATION AVEC VOTRE "NUMÉRO UNIQUE RÉGIONAL" (NUR) à rappeler dans tous vos échanges concernant votre demande de logement